

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE81

présenté par
M. Benoit, M. Herth et M. Villiers

ARTICLE 11 UNDECIES

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , dans le respect de la liberté d'usage des terres agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de sanctuariser la liberté d'usage des agriculteur de leur surface agricole utile.